Fiscalité immobilière 2022

Public

Agent immobilier, négociateur, agent commercial

Pré requis

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis particulier

Objectifs

Cette journée de formation fait un point précis sur toutes les nouveautés de la loi de finances pour 2022 qui affectent l'activité immobilière.

Déroulement pédagogique

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Mises en situation

Animateur

Cette formation est assurée par un spécialiste du domaine avec une expérience significative en entreprise et de pédagogie en formation

Nos formateurs sont sélectionnés et référencés selon un processus Qualité.

Suivi et évaluation

Une attestation de formation, un questionnaire de satisfaction ainsi qu'un questionnaire d'auto-évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation sont remis aux stagiaires en fin de journée

Programme du stage

Défiscalisation pour les investisseurs

- Nous faisons le point sur l'ensemble des outils de défiscalisation existants (PINEL, DENORMANDIE, MALRAUX, CENSI-BOUVARD, etc) et comment ils viennent d'évoluer sur le plan fiscal.

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique c'est fini

- 2021 a marqué la fin du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).
- Nous étudions les changements pour l'acquéreur qui souhaite réaliser des travaux.
- Un focus est fait sur les modalités et les critères d'attribution de la nouvelle PRIME RENOV qui remplace le crédit d'impôt.

Prêt à taux zéro et Eco-prêt à taux zéro

- Le dispositif du PTZ est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, tout comme l'Eco-prêt à taux zéro. Le plafond de l'éco-PTZ « performance énergétique globale » est rehaussé à 50 000 € et la durée possible de son remboursement portée à 20 ans.
- A partir de juillet 2002, la constitution des dossiers d'éco-PTZ dans le cas d'un cumul de l'éco-PTZ avec le dispositif MaPrimeRenov' à compter de juillet 2022 sera simplifiée.

Le dispositif COSSE « louer abordable » devient une réduction d'impôt

- En 2022, le dispositif Cosse « Louer abordable » devient une réduction d'impôt.
- Elle s'applique jusque fin 2024.
- Le texte simplifie notamment la fixation des plafonds de loyers, les taux de décote des loyers et de réduction d'impôt.

Plus-values immobilières : les fondamentaux et la jurisprudence

- La formation aborde la question des plus-values immobilières en rappelant les règles d'imposition et ses modalités avec un point d'actualité sur la jurisprudence fiscale et ses conséquences pour le contribuable.

Revenus fonciers et location meublée : les fondamentaux et la jurisprudence

- La formation aborde la question des revenus locatifs (location nue et meublée) en rappelant les règles d'imposition et ses modalités avec un point d'actualité sur la jurisprudence fiscale et ses conséquences pour le contribuable.

1 journée – 07 heures	Inscriptions
le 25 avril 2022 de 9h à 12h et 13h30 à 17h30	Catherine GUYON c.guyon@nievre.cci.fr 03 86 60 55 61
Lieu : Nevers	